

Règles de la cour n° 1 (2019/2020)

- 1) Les balles et ballons y sont interdits.
- 2) On doit y respecter les lieux (Ne pas jeter les papiers par terre surtout à l'étude), les personnes (politesse, ni disputes, ni bagarres, rien de dangereux) et les affaires.
- 3) Il est obligatoire de prévenir les enfants ou les adultes en cas de non respect des règles.
- 4) Il y a 15 minutes de récréation et les classes doivent être à l'heure.
- 5) Seuls les jeux de cour sont autorisés (billes de petite taille, cordes, élastiques, cartes traditionnelles, l'usage de ces jeux doit être conforme à leur utilisation destinée -> dictionnaire p 324).
- 6) Les jeux calmes sont autorisés sous le préau, il est interdit d'y courir et d'y crier. Il faut aussi le laisser propre après le goûter.
- 8) Il est interdit de voler.
- 9) Il est interdit de jouer avec les détritrus.
- 10) En cas de non respect des règles, l'élève doit effectuer un TIG (Travail d'Intérêt Général) donné par le maître de service.
(Aider à faire la surveillance)